

La CFDT Retraités revendique le droit au tiers payant

➤ Qu'est ce que le tiers payant ?

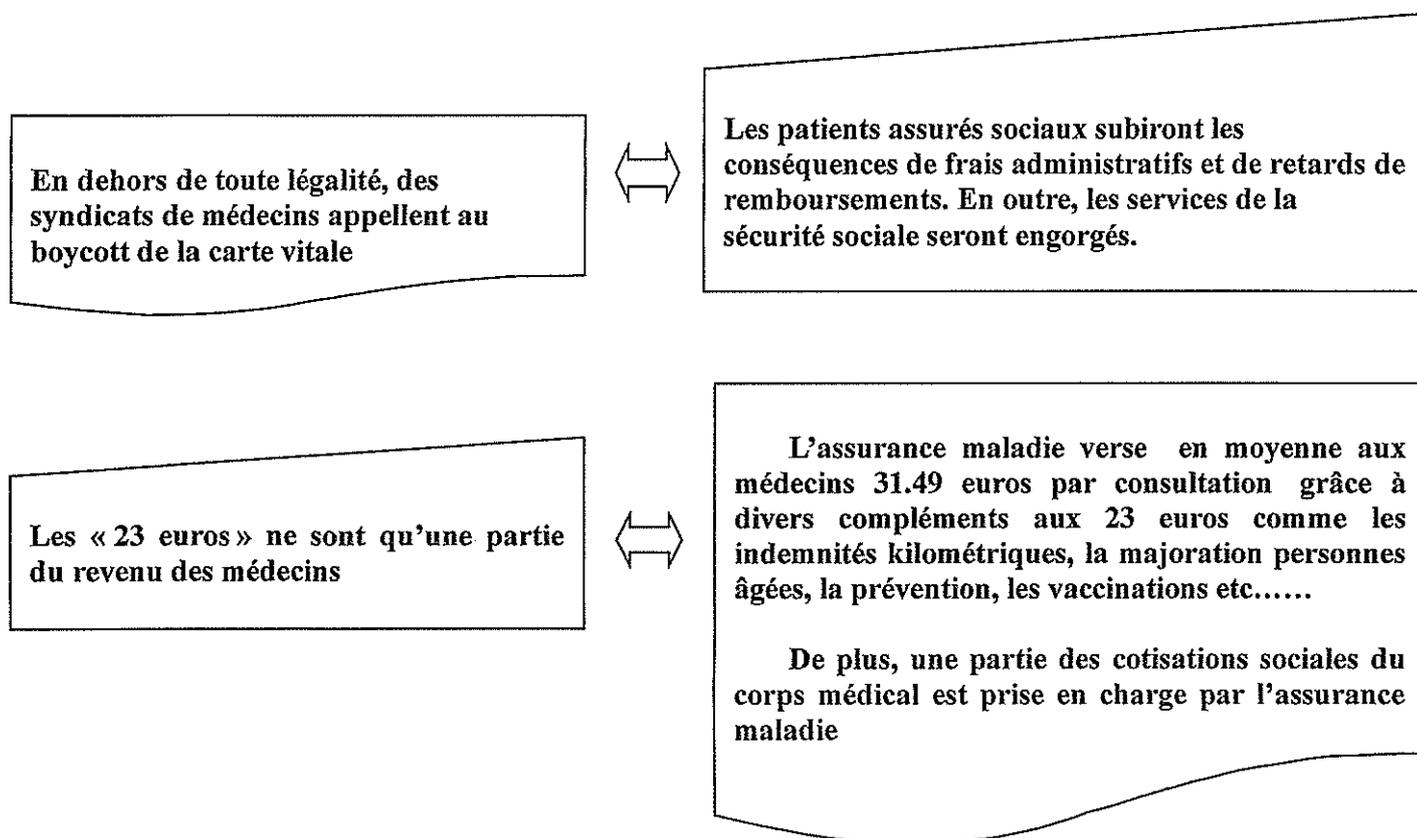
*Le tiers payant permet de ne pas faire l'avance des frais médicaux, il facilite et garantit l'accès aux soins.
La CFDT exige la généralisation du tiers payant pour TOUS d'ici 2017*

L'Assemblée Nationale a adopté en 1ère lecture le projet de loi sur la santé début avril 2015.

Depuis des mois, ce texte a donné lieu à une mobilisation importante des médecins et autres professionnels de santé contre la généralisation du tiers payant.

Avant que le projet ne passe au Sénat dans les semaines qui viennent, la **CFDT Retraités** compte **poursuivre son action** auprès des sénateurs, des députés pour que la loi soit votée au plus tôt et la **généralisation du tiers payant** mise en application au 1^{er} janvier 2017.

Or que constatons nous ???



La CFDT Retraités

appelle à la responsabilité des médecins

exige le respect des conventions signées par les syndicats de médecins le 26 juillet 2011
demande au Gouvernement de ne pas laisser les corporatismes bloquer toute possibilité de réformer
notre système de santé alors que les soins sont financés par les cotisations sociales et la CSG